

Si vous êtes résident fiscal en Europe ou aux Etats-Unis, vous pouvez effectuer votre don à la Fondation Paris-Dauphine en bénéficiant des avantages fiscaux prévus par la législation de votre pays de résidence.



Aux Etats-Unis

En partenariat avec *Friends of Fondation de France* (antenne de la Fondation de France), la Fondation Paris-Dauphine a monté en 2014 la *Friends of Fondation Dauphine*. Abrisée par la Fondation de France, elle est habilitée à recevoir des dons « 501 c 3 » déductibles sur le sol américain.

Procédure:

1. Contactez Katie Bennett KBennett@ghspm.com qui vous guidera tout au long de votre démarche
2. [Complétez le formulaire](#) pour procéder au virement et envoyez-lui.
Précisez que vous affectez votre don à la **Fondation Paris-Dauphine**
3. La *Friends of Fondation de France* vous transmet votre reçu fiscal valable aux Etats-Unis
4. La *Friends of Fondation de France* transmet votre don à la Fondation Paris-Dauphine

Contacts:

- Votre contact à Friends of Fondation de France : Katie Bennett – GHS Philanthropy Management - New York - KBennett@ghspm.com - +(212)812-4362
- Si vous passez par Friends of, merci de prévenir Sandra Bouscal - Directrice Générale Fondation Paris-Dauphine - sandra.bouscal@fondation-dauphine.fr - 01 44 05 41 93

NB : 5% des dons sont affectés à la gestion de la "Friends of Fondation de France", dans la limite de 15 000€ par don.

En Europe

Pour bénéficier des déductions fiscales, donnez via [Transnational Giving Europe](#) Vous y trouverez la fondation partenaire de votre pays de résidence qui vous remettra votre reçu fiscal et transmettra votre don à la Fondation Paris-Dauphine.



Au Royaume-Uni

En partenariat avec *Charities Aid Foundation* (CAF) agréé par le système "Transnational Giving Europe" (TGE), la Fondation Paris-Dauphine est habilitée à recevoir des dons déductibles sur le sol britannique.

Procédure à suivre : 2 possibilités

1. Le donateur possède un compte CAF (CAF Charity Account ou CAF Charitable Trust) : le donateur peut effectuer son don par virement en indiquant son numéro de compte CAF.
2. Le donateur ne possède pas de compte CAF : le donateur peut effectuer son don par chèque.

Contactez la Fondation Paris-Dauphine qui vous mettra en relation avec la CAF. Vous recevez ensuite la documentation nécessaire à l'enregistrement du don auprès des autorités fiscales britanniques (HM Revenue and Customs).

La CAF transmettra enfin votre don à la Fondation Paris-Dauphine.

Contacts

- Votre contact à la Charities Aid Foundation : Sarah Robbins – srobbins@cafonline.org
Téléphone : 03000 123 000
 - 25 Kings Hill Avenue, Kings Hill, West Malling, Kent ME19 4TA
 - 10 St Bride Street, London EC4A 4ADCAF BANK DETAILS: Sort Code: 60-30-06 - Account Number: 36880035
- Contactez Sandra Bouscal - Directrice Générale de la Fondation Paris-Dauphine
sandra.bouscal@fondation-dauphine.fr - 01 44 05 41 93

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don.



En Allemagne

En partenariat avec la *Maecenata International e.v.* agréée par le système "Transnational Giving Europe" (TGE), la Fondation Paris-Dauphine est habilitée à recevoir des dons déductibles sur le sol allemand.

Procédure à suivre :

1. Le donateur envoie son bulletin de promesse à la Fondation Paris-Dauphine
2. La Fondation met en relation la *Maecenata International e.v.* et le donateur afin que ce dernier puisse faire parvenir son don par virement ou par chèque et obtenir la documentation nécessaire à l'enregistrement du don auprès des autorités fiscales allemandes
3. La *Maecenata Int. e.v.* transmet votre don à la Fondation Paris-Dauphine

Contacts

- Maecenata International e.v. - Herzogstrasse 60, 80803 München –
+49-89-28 44 52 - tge@maecenata.eu
- Sandra Bouscal - Directrice Générale de la Fondation Paris-Dauphine
sandra.bouscal@fondation-dauphine.fr - 01 44 05 41 93

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don.



En Belgique

En partenariat avec la *Fondation Roi Baudoin* agréée par le système « Transnational Giving Europe » (TGE), la Fondation Paris-Dauphine est habilitée à recevoir des dons déductibles sur le sol belge.

Procédure à suivre :

1. Le donateur envoie son bulletin de promesse de don à la Fondation Paris-Dauphine
2. La Fondation met en relation la *Fondation Roi Baudoin* et le donateur afin que ce dernier puisse faire parvenir son don par virement ou par chèque et obtenir la documentation nécessaire à l'enregistrement du don auprès des autorités fiscales belges
3. La *Fondation Roi Baudoin* transmet votre don à la Fondation Paris-Dauphine

Contacts

- Fondation Roi Baudoin - rue Brederodestraat 21, 1000 Brussels - tge@kbs-frb.be /+32-2-549 02 31
- Sandra Bouscal - Directrice Générale de la Fondation Paris-Dauphine
sandra.bouscal@fondation-dauphine.fr - 01 44 05 41 93

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don.



Au Luxembourg

En partenariat avec la *Fondation de Luxembourg* agréé par le système "Transnational Giving Europe" (TGE), la Fondation Paris-Dauphine est habilitée à recevoir des dons déductibles sur le sol luxembourgeois.

Procédure à suivre :

1. Le donateur envoie son bulletin de promesse à la Fondation Paris-Dauphine
2. La Fondation met en relation la *Fondation de Luxembourg* et le donateur afin que ce dernier puisse faire parvenir son don par virement ou par chèque et obtenir la documentation nécessaire à l'enregistrement du don auprès des autorités fiscales luxembourgeoises
3. La *Fondation de Luxembourg* transmet votre don à la Fondation Paris-Dauphine

Contacts

- Fondation de Luxembourg - 59 Boulevard Royal BP 281, 2012 Luxembourg - +352-274 748 1 - tge@fdlux.lu
- Sandra Bouscal - Directrice Générale de la Fondation Paris-Dauphine
sandra.bouscal@fondation-dauphine.fr - 01 44 05 41 93

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don.



En Suisse

En partenariat avec la *Swiss Philanthropy Foundation* agréé par le système "Transnational Giving Europe" (TGE), la Fondation Dauphine est habilitée à recevoir des dons déductibles sur le sol suisse.

Procédure à suivre :

1. Le donateur envoie son bulletin de promesse à la Fondation Dauphine.
2. La Fondation Dauphine met en relation la *Swiss Philanthropy Foundation* et le donateur afin que ce dernier puisse faire parvenir son don par virement ou par chèque et obtenir la documentation nécessaire à l'enregistrement du don auprès des autorités fiscales suisses
3. La *Swiss Philanthropy Foundation* transmet votre don à la Fondation Dauphine

Contacts

- Swiss Philanthropy Foundation - c/o BMG Avocats 8C av de Champel – CP 385 - 1211 Genève 12 - contact@swissphilanthropy.ch - +41-22-732.55.54
- Sandra Bouscal - Directrice Générale de la Fondation Paris-Dauphine
sandra.bouscal@fondation-dauphine.fr - 01 44 05 41 93

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don